2007-03298/

Communiqués archivés de BAnQ

La copie d'enregistrements sonores à la Grande Bibliothèque ne sera plus possible à partir du 6 octobre prochain

Montréal, le 3 octobre 2005 – La copie d'enregistrements sonores sur les postes multimédias de la Grande Bibliothèque ne sera plus possible à partir du 6 octobre prochain.

Des modifications seront en effet apportées aux postes informatiques de la Bibliothèque pour empêcher cette pratique qui, bien que légale en certaines circonstances, relativement complexe et peu fréquente, a suscité diverses critiques ces dernières semaines.

Pour la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), l'impact de cette décision sur les usagers sera négligeable, la possibilité technique de copier de tels contenus n'ayant jamais fait partie des services que l'institution entendait offrir.

Soulignons que certaines exceptions sont prévues en ce qui a trait aux documents de la collection patrimoniale québécoise, ces derniers faisant fréquemment l'objet de recherches scientifiques ou autres. Ces exceptions seront consenties dans le respect de la législation relative au droit d'auteur.

© Gouvernement du Québec, 2007